Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251205-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Extrait du registre des délibérations

Le **lundi 15 décembre 2025**, **à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire, Marielle MURET-BAUDOIN.

Membres en exercice : **29**
Membres présents ou représentés : **28**

Présents :
Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO, Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints,
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Jean-François COLAS, Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, David FROGER, Gilles BRIZAY, Patricia BOURNAI, Valérie LOUAZEL, Benoît FOUCHER, Jean-Vincent BATARD, Christophe ANIER, Lucie BOUST, Conseillers Municipaux.

Représentés :
Philippe BONNEAU (procuration à Thierry JUMEL), **Isabelle LEBRETON** (procuration à Sébastien COQUELIN), **Dominique SÉVIN** (procuration à Marielle MURET-BAUDOIN), **Rozenn COROLLER** (procuration à Emmanuel CASADO).

Excusé(e)s : Anne ROBLIN

Secrétaire de séance : Gilles DETRAIT
Assiste également à la séance : Stéphanie LANCIEN, directrice générale des services.

N° 2025.12.05 - FINANCES – Budget principal - Tarifs des services municipaux applicables au 1er janvier 2026

Présentation : Louis HUBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°2025.03.18 en date du 10 mars 2025 relative à l'approbation du budget primitif principal 2025 ;
Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 02 décembre 2025 ;

Il est proposé les évolutions de tarifs des services municipaux applicables au 1er janvier 2026 suivants :

Les ajouts de tarifs et/ou modifications sont matérialisées en rouge dans les propositions ci-dessous.
Le reste des tarifs ne change pas.

Tarifs divers

Il s'agit des tarifs en lien avec les prestations suivantes : Cimetière, Food truck, Droit de place, Cirque et Marionnettes, Mise en fourrière, Plan de la Commune, Publicité, Noyal Magazine, Occupations du domaine public, etc.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251205-DE

Modification de libellés

SERVICE	LIBELLE	Proposition A c/du 1er janvier 2025	Proposition A c/du 1er janvier 2026	Evolution Proposée
Travaux en régie / ménage Facturation interne Sont inclus la prestation ainsi que le traitement comptable et administratif	Tarif horaire	**23,00 €**	**23,00 €**	**0 %**
Clés et badges entrée des salles	Prix unitaire	**20,00 €** 10 premiers badges : => caution non encaissée Badges suivants : => caution encaissée 50,00 € pour un badge perdu ou renouvelé	**20,00 € le badge ou la clé** 50,00 € pour un badge perdu ou renouvelé	**0,00 €**

Location des salles

Espaces concernés : Nominoë, L'Hermine, Equipements sportifs communaux Les Korrigans et le complexe sportif P. Ricard, l'auditorium de L'intervalle, conférence et audition, salle Tréma, salle Les Lavandières.

LES LAVANDIERES

	Associations Noyalaises	Particulier et Comités d'entreprises Noyalais	Associations, Particuliers des communes extérieures
½ journée grande salle En semaine (n° 1) Sans repas	--	100 €	170 €
1 journée en week-end Petite salle + grande salle (1+2)		260 €	445 €
Forfait week-end Petite salle + grande salle (1+2)		300 €	510 €

AUTRES TARIFS

Tarif "**Repas assos noyalaises**" pour les Lavandières, La Parenthèse, Maison du Sport et Clos paisible : **100 €**

Tarif **"Location à l'heure"** (en semaine) hors Tréma **: 35€** pour les particuliers, comités d'entreprise et syndics noyalais / **105€** pour les particuliers, comités d'entreprise et syndics extérieurs à la commune

Tarif "**Galette des rois**" pour la Maison du Sport et l'Espace convivialité du stade - uniquement pour les associations noyalaises : **30 €**

Les équipements sportifs

	Associations, collectivités ou entreprises PCC	Associations, collectivités ou entreprises Extérieures
Terrain de basket 3 x 3	32,80 € la demi-journée 65,60 € la journée	**98,40 € la demi-journée** **196,80 € la journée**
Piste d'athlétisme	32,80 € la demi-journée 65,60 € la journée	**98,40 € la demi-journée** **196,80 € la journée**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251205-DE

Proposition à compter du 1er janvier 2026

	Associations, collectivités ou entreprises PCC (avec ou sans encadrement d'une association noyalaise)	Associations, collectivités ou entreprises extérieures (avec ou sans encadrement d'une association noyalaise)	Associations hors PCC à vocation santé/sociale/inclusion mobilisant une association noyalaise pour l'encadrement de l'activité
Espace de convivialité (vestiaires, maison du sport)	25€ l'heure 100€ la demi-journée 200€ la journée	75€ l'heure 300€ la demi-journée 600€ la journée	50€ l'heure 200€ la demi-journée 400€ la journée
Terrain synthétique seul	32,80€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent 65,60€ la journée	98,40€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent 196,80€ la journée	65,60€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent 131,20€ la journée
Terrain de Football B	32,80€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage) 65,60€ la journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage)	98,40€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage) 196,80€ la journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage)	65,60€ la demi-journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage) 131,20€ la journée + prorata du temps passé de traçage de l'agent (entre 4h et 7h selon l'état du terrain : tonte + traçage)
Terrain de basket 3X3	32,80€ la demi-journée 65,60€ la journée	98,40€ la demi-journée 196,80€ la journée	65,60€ la demi-journée 131,20€ la journée
Piste d'athlétisme	32,80€ la demi-journée 65,80€ la journée	98,40€ la demi-journée 196,80€ la journée	65,20€ la demi-journée 131,20€ la journée
Salle des Korrigans	11,50€ l'heure 46€ la demi-journée 92€ la journée	34,50€ l'heure 138€ la demi-journée 276€ la journée	23€ l'heure 92€ la demi-journée 184€ la journée
Salle Hermine	11,50€ l'heure 46€ la demi-journée 92€ la journée	34,50€ l'heure 138€ la demi-journée 276€ la journée	23€ l'heure 92€ la demi-journée 184€ la journée
Salle de danse Nominoë	11,50€ l'heure 46€ la demi-journée 92€ la journée	34,50€ l'heure 138€ la demi-journée 276€ la journée	23€ l'heure 92€ la demi-journée 184€ la journée
Dojo - Nominoë	11,50€ l'heure 46€ la demi-journée 92€ la journée	34,50€ l'heure 138€ la demi-journée 276€ la journée	23€ l'heure 92€ la demi-journée 184€ la journée
Salle de tennis intérieur	11,50€ l'heure 46€ la demi-journée 92€ la journée	34,50€ l'heure 138€ la demi-journée 276€ la journée	23€ l'heure 92€ la demi-journée 184€ la journée
Cours de tennis extérieur 1	11,50€ l'heure	23,00€ l'heure	17,25€ l'heure

Tarifs culturels – La médiathèque et tarifs L'intervalle Spectacle

SERVICE	LIBELLES	TARIFS 1er septembre 2024		PROPOSITION à compter du 1er janvier 2026	
	Tarif de Janvier à janvier				
MEDIATHEQUE Tarif en lien avec PCC Modifié Novembre 2019	Adhésion : Adultes - Individuel	Tarif PCC PCC 10,00	 Hors PCC 14,00	Tarif PCC PCC 10,00	 Hors PCC 14,00
	Vente de livres				
	Petits formats, livres de poche et BD jeunesse et lot de 5 revues	1,00 €		0,50 €	
	Albums, romans grand format, documentaires et BD adultes	2,00 €		2,00 €	
	D.V.D	2,00 €		1,00 €	
	Beaux livres et encyclopédies	3,00 €		3,00 €	
	CD et CD Rom	1,00 €		1,00 €	

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502073-20251215-D20251205-DE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **FIXE** les modifications aux tarifs municipaux actuellement en cours tels que proposés ci-avant applicables au 1er janvier 2026 (les éléments de tarifs restent inchangés – voir annexe),
- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN

Le secrétaire de séance,
Gilles DETRAIT